

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 23 avril 2014

Nombre de membres :
Afférents au conseil : ..15
En exercice :15
Présent(s) :15
Pouvoir(s) :0
Absent(s)0
Votants :15
Affiché le : 30/04/2014

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 15 avril 2014 pour la session ordinaire du 23 avril 2014.

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt-trois avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUE Alain, Maire,

Etaients Présents : Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, M. DEMANGE Jocelyn, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, PLUCHON Caroline GUILLIER Nathalie, M. GAUFROID Florian, Mmes GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle, Mrs DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme, Mme LEIMBACHER Sabrina et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):

Monsieur FERRETTI Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, ouvre la séance et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Adhésion au C.A.U.E.

Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Révision de l'assiette et de la destination des coupes de bois 2014 ;
- Demandes de subventions d'associations diverses ;
- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux sur bâtiments scolaires ;
- Vote du budget primitif EAU 2014 ;
- Vote des taux d'imposition 2014 ;
- Vote du budget primitif COMMUNE 2014 ;
- Questions et affaires diverses.

ADHESION AU C.A.U.E

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE D'ADHERER au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône pour 2014 - montant de l'adhésion 200 €.

REVISION DE L'ASSIETTE ET DE LA DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2014

La précédente municipalité avait délibéré sur l'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année 2014 :

- DELIBERATIONS

N°54 du 9 octobre 2013 (parcelles retenues 16 - 21 - 28 -29)

N°66 MODIFICATIVE du 29 novembre 2013 (retrait de la parcelle 16)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE :

De retenir le programme initial proposé par l'O.N.F., inscrit dans l'aménagement forestier 2009 -2028 à savoir les parcelles 4 - 15 - 16 - 21 -28 - 29 pour l'assiette et la destination des coupes de bois 2004.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE A D'ACCORDER LES SUBVENTIONS SUIVANTES :

- Anciens Combattants de Fresse ;	250.00 €
- ADAPEI de Vesoul ;	30.00 €
- ADMR de Melisey .	30.00 €
- Union Musicale de Melisey ;	40.00 €
- Resto du Cœur de Vesoul ;	pas de subvention
- Maison Familiale et Rurale de Montbozon ;	30.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTTE la proposition faite par M. le Maire de procéder au remplacement du plancher d'une salle de classe
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour amélioration et réparations sur des bâtiments scolaires, dont le taux est fixé à 35 % de 12 000 € (plafond des dépenses subventionables H.T.) ;
DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2014

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTTE et VOTE le Budget Primitif du service EAU 2014 tel que présenté.

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES : 86 130 €

RECETTES : 114 044 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 31 027 €

RECETTES : 98 681 €

Budget détaillé est consultable en mairie.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Pour l'année 2014 les taux d'imposition restent inchangés :

T.H. 12.40 % T.F.B. 12.20 % T.F.N.B. 38.90 % C.F.E. 14.27 %

Voté à l'UNANIMITE

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTTE et VOTE le Budget Primitif du COMMUNE 2014 tel que présenté.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 589 570.00 €

Recettes : 655 643.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 156 037.00€

Recettes : 156 037.00 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTTE et VOTE le Budget Primitif COMMUNE 2014 tel que présenté.

Budget détaillé consultable en mairie.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur les différents points suivants :

- Remerciements du réseau ECHO pour avoir mis à disposition la salle des Fêtes le lundi 7 avril pour les enfants.
- Intervention sur éclairage public le lundi 28 avril.
- Remerciements de la famille BERTOLAZZI/JACQUEY suite à décès.
- Réunion publique le 7 mai (fleurissement – animation).
- Nettoyage des bords de route samedi 17 mai.
- Réunion commission « communication et information » le 14 mai à 20 H.30.
- Composition du bureau pour les élections au Parlement Européen du dimanche 25 mai.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

